

La discipline du Père

(Traduit de l'anglais)

C.H. Mackintosh

[Courts articles 95]

Le terme « maison de Dieu », en 1 Pierre 4, 17, fait référence à l'Assemblée dans sa position de responsabilité dans ce monde. Dieu juge *maintenant* Sa maison. Il jugera bientôt le monde. La sainteté sied à la maison de Dieu [Ps. 93, 5], et Il doit juger tout ce qui y est contraire. Un père règle et met en ordre sa maison parce que c'est sa maison, et parce qu'il veut que tout dans sa maison soit en accord avec ses goûts et conforme à sa dignité. C'est ainsi que notre Dieu en opère avec nous. Il ne s'agit pas du salut de l'âme ou de la sécurité éternelle du croyant ; tout cela est réglé. Mais Dieu discipline Ses enfants et juge Sa maison. C'est un précieux privilège de demeurer en relation avec Dieu dans ce monde, mais c'est aussi une responsabilité très solennelle.

1 Jean 5, 16 et 17 parle du cas d'un frère souffrant sous la main de Dieu qui le châtie en gouvernement. Comparez avec Jacques 5, 15. Il se peut que ce soit pour un péché qui ne soit pas à la mort du corps. Dans un tel cas, on peut être conduit à prier pour celui qui souffre et à recevoir une réponse de la part de Dieu, en ce que sa santé est rétablie. Mais le péché peut être d'une nature telle, qu'il n'est pas du tout possible de s'en charger en intercession, auquel cas la discipline doit avoir son cours et aboutir à la mort du corps. Comparez aussi 1 Corinthiens 11, 30.

Nous avons fait référence à 1 Corinthiens 11, 29 à 32 de façon répétée. Ce passage nous enseigne que Dieu châtiara assurément ceux qui prennent part de façon indigne à la cène du Seigneur. Le passage s'applique aux chrétiens *maintenant*, tout autant que dans les premiers jours de l'Assemblée. Nous sommes appelés à nous juger nous-mêmes, quand nous nous approchons de la table du Seigneur ; sinon, Dieu devra nous juger par une discipline actuelle, qui peut prendre la forme d'une maladie corporelle, ou même de la mort. Mais, béni soit Son nom, Il le fait maintenant afin que nous ne soyons pas jugés avec le monde prochainement. Il est vraiment béni d'entendre les paroles : « aucune condamnation », parmi les opérations judiciaires de 1 Corinthiens 11, tout aussi clairement que parmi les enseignements évangéliques de Romains 8.

Vous avez une raison solide, cher ami, de douter de la justesse de l'enseignement dont vous parlez, concernant 1 Corinthiens 11, 30 : « C'est pour cela que plusieurs sont faibles et malades parmi vous, et qu'un assez grand nombre dorment ». Ces personnes ont manqué à se juger elles-mêmes, n'ont pas discerné le corps du Seigneur dans le pain rompu. Elles ont mangé d'une manière indigne, bien qu'elles fussent de vrais chrétiens. C'est pourquoi Dieu, dans Son gouvernement sur Sa maison, les a châtiées par la maladie du corps, même jusqu'à la mort, de sorte qu'elles ne soient pas condamnées avec le monde. Comment une personne intelligente pourrait-elle enseigner que « la discipline ici n'est pas en lien avec ceux qui sont faibles et malades » ? Nous disons qu'elle était en rapport très étroit avec eux ! Sans doute que d'autres étaient appelés à apprendre et à prendre garde à la discipline exercée sur ces membres pécheurs ; mais assurément, aucun père ne songerait à châtier un bon enfant pour le péché d'un méchant.

Ce serait en effet une grave erreur de dire « que toutes les épreuves et les souffrances des chrétiens sont des punitions pour un péché particulier ». Très souvent, ces choses sont envoyées de façon préventive et pour attirer les cœurs plus près de Christ. Qui oserait dire que la maladie d'Épaphrodite, en Philippiens 2, était une punition pour un péché particulier ? L'apôtre nous dit expressément que « pour l'œuvre, il a été proche de la mort ». Les fréquentes indispositions [1 Tim. 5, 23] de Timothée étaient-elles envoyées comme punition d'un péché particulier ?

Nous n'aimons pas le terme « punition », appliqué aux œuvres de notre Père plein d'amour. Il n'y a rien de pénal, au sens strict du mot, même dans Sa correction sage et fidèle. *Christ, notre Substitut béni, a épuisé pour nous tout ce qui était pénal.* Dieu châtie Ses enfants pour les rendre participants de Sa sainteté, comme nous l'apprenons en Hébreux 12. De plus, le Père juge Sa maison, comme nous le lisons en 1 Pierre 4, 17. De même, en 1 Corinthiens 11, il nous est dit qu'un grand nombre de Corinthiens étaient visités par la maladie corporelle et par la mort, à cause de leur conduite désordonnée à la table du Seigneur. Mais il nous est dit que cela était afin qu'ils « ne soient pas condamnés avec le monde ».

En Jacques 5, nous lisons : « Quelqu'un parmi vous est-il malade, qu'il appelle les anciens de l'assemblée, et qu'ils prient pour lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur ; et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera ; et s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné ». Le « si » montre que la maladie peut ne pas avoir été envoyée à cause de quelque péché particulier.

En 1 Jean 5, nous lisons : « Si quelqu'un voit son frère pécher d'un péché qui ne soit pas à la mort, il demandera pour lui ; et il lui donnera la vie, savoir à ceux qui ne pèchent pas à la mort. Il y a un péché à la mort : pour ce péché-là, je ne dis pas qu'il demande ». Par exemple, « Ananias et Sapphira » [Act. 5, 1-11] et les Corinthiens ! Il se peut, dans un cas donné, que certains caractères flagrants soient attachés à quelque péché commis, faisant sentir instinctivement à ceux qui considèrent les choses dans la lumière de la présence divine, qu'ils ne peuvent pas prier pour la restauration. Nous avons affaire avec le gouvernement de Dieu, qui est de fait une chose très sérieuse. Et c'est un des décrets de ce gouvernement que « ce qu'un homme » (peu importe qui) « sème, cela aussi il le moissonnera » [Gal. 6, 7]. Mais c'est l'heureux privilège du chrétien de considérer les actes du gouvernement divin à travers l'atmosphère de la grâce divine.

Votre cas est douloureusement intéressant. Nous sommes persuadés que s'il y a une foi simple pour s'attendre à Dieu, Il guérira et restaurera. Il est Celui qui écoute et qui répond à la prière. Nous vous recommandons d'abandonner toute confiance en la créature, et de vous rejeter simplement sur le Dieu vivant. Vous avez regardé aux citernes humaines. Nous estimons aussi que vous avez été trop anxieux d'être bien portant. Recherchez la grâce de vous abandonner passivement dans les mains de votre Père, et de ne connaître aucune autre volonté que la sienne. Quand enfin votre cœur peut dire : « Ta volonté soit faite », le grand but moral de la discipline est atteint. Nous prions que vous puissiez récolter une riche moisson de bénédiction de tous les douloureux exercices par lesquels vous passez actuellement. Que Dieu vous console, cher ami.

Hébreux 12, 7 nous enseigne à nous abandonner entièrement entre les mains de Dieu, quel que puisse être le caractère ou la mesure du châtement. Pour cela, il est utile de garder à l'esprit que Dieu agit envers nous comme envers des fils. *Il n'y a rien de pénal dans Son châtement.* Tout est en amour parfait, en sagesse sûre et en fidélité infaillible, et le propos de Dieu en tout cela est de nous rendre participants de Sa sainteté. C'est pourquoi ce serait pour nous une grave erreur de chercher en aucune manière à nous soustraire de la main de notre Père. Nous devrions plutôt désirer que le châtement produise le résultat convenable, et que Dieu soit pleinement glorifié en cela. Des efforts agités pour sortir de l'épreuve prouvent que nous ne marchons pas avec

Dieu et que nous ne voyons pas Sa main ou Son but dans l'affaire. De plus, nous découvrirons que tous ces efforts semblables ne font qu'augmenter notre trouble, en nous enlevant la douce conscience que tout ce par quoi nous passons vient directement de la main de notre Père qui nous aime.